Danse (divers cours)

RÉF | 8849

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Cette offre de formation est organisée dans le cadre de l'enseignement artistique à horaire réduit qui répond aux finalités suivantes (décret du 2 juin 1998, voir site de la Fédération Wallonie-Bruxelles) :

- Concourir à l'épanouissement des élèves en promouvant une culture artistique par l'apprentissage des divers langages et pratiques artistiques
- Donner aux élèves les moyens et formations leur permettant d'atteindre l'autonomie artistique suscitant une faculté créatrice personnelle
- Offrir un enseignement préparant des élèves à rencontrer les exigences requises pour accéder à l'enseignement artistique de niveau supérieur

Programme

Danse classique.

Certification(s) visée(s)

Certificat ou diplôme d'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (plusieurs types d'attestation sont délivrés)

Type de formation

Enseignement secondaire artistique à horaire réduit

ORGANISATION

Durée

Variable, selon la filière.

Horaire

Selon les cours.

Début

1e septembre une fois par an

Coût

221€ élèves nés avant le 15/10/2005 - Coût réduit : pour certains publics : 89€ ou gratuit -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

L'Enseignement artistique à horaire réduit est ouvert à tous (enfants et adultes). Un âge minimum peut être requis selon les domaines et les filières.

Connaître

Posséder, le cas échéant, les capacités artistiques requises pour intégrer le niveau d'enseignement souhaité.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez le site web de l'organisme afin de vous informer des modalités détaillées d'inscription. Prenez ensuite rendez-vous dans la période renseignée pour vous inscrire.

Organisme

Académie de musique de Woluwé-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans 26-28
1150 Woluwé-Saint-Pierre
Tél: 02 773 06 42
https://www.academiewsp.com/

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation